

Les actions du Pays d'art et d'histoire du Beaujolais en direction des scolaires

Quelles possibilités en 2021-2022 ?

La Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées et la Communauté d'agglomération de Villefranche ont obtenu le label en 2019. Une petite équipe a été mise en place à la Maison du Patrimoine de Villefranche, aidée par des guides-conférenciers rémunérés à l'heure.

La préparation de la candidature au label Pays d'Art et d'histoire a permis de faire en deux ans un début d'inventaire du patrimoine et des paysages des 51 communes du sud du Beaujolais qui font partie de ce label. Ces données sont mises à disposition des guides conférenciers et des enseignants.

Plusieurs missions prioritaires (**voir document joint**) relèvent du label, dont une mission en direction des scolaires :

- ***Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme***

Les services éducatifs de l'architecture et du patrimoine sont une priorité des conventions. Ils sont coordonnés par l'animateur de l'architecture et du patrimoine et fonctionnent toute l'année dans un (ou des) lieux spécifiques. Ces ateliers accueillent les élèves de la maternelle à la terminale, en temps et hors temps scolaire.

Les ateliers organisés par les services du Pays d'art et d'histoire sont proposés aux enseignants qui peuvent les intégrer dans leur programme de l'année.

Qui ?

Les guides-conférenciers qui interviennent sont formés et rémunérés par les services du PAH. Les frais de déplacement des élèves seraient à la charge des écoles. Il est donc préférable que les ateliers se déroulent au plus près des villages, ce qui favorise aussi une meilleure connaissance par les élèves de leur lieu de vie. Ce sont alors les intervenants qui se déplacent avec des ressources pédagogiques sur les thèmes qu'ils doivent traiter : ils sont accueillis dans des lieux adaptés de la commune et organisent des circuits de découverte.

Les moyens étant limités en nombre d'intervenants et en ressources financières, des priorités dans le choix des classes sont nécessaires à établir.

Quand ?

Chaque année, les demandes des enseignants doivent être transmises aux services du PAH en septembre. Les interventions se feront pour le 2^e semestre, après janvier de l'année suivante.

Pour limiter les dépenses et le temps de déplacement des guides-conférenciers, il serait préférable de regrouper des interventions auprès de plusieurs classes dans la même journée.

Quelles priorités ?

Afin d'augmenter l'efficacité de ces interventions et de permettre à un maximum d'élèves d'y avoir accès, le cycle 3 a été choisi. Les communes ayant un collège et donc des classes de 6^e, seraient prioritaires en 2021-2022. Ces classes rassemblent des élèves venant de plusieurs villages, ce qui sensibilise assez largement.

Les communes ont donc intérêt à mobiliser les enseignants, surtout les premières années alors que ces possibilités sont encore peu connues.

Les enseignants décident de d'utiliser ou non le service et doivent exprimer une demande.

Les communes qui disposent de collèges publics ou privés

Anse, Chazay, Châtillon d'Azergues, Val d'Oingt (au Bois-d'Oingt), Civrieux (collège privé)

Au moins un atelier serait proposé à chaque classe du cycle 3.

Les premières demandes serviront de test.

Les commissions de la CCBPD, n'ayant pas pu se réunir en 2020, le sujet n'avait pas été abordé. Mais fin septembre, la rencontre avec le vice-président chargé de la culture, Bernard Marconnet, a ouvert des possibilités acceptées par l'animatrice. Les associations du patrimoine seront sollicitées pour compléter les informations sur le patrimoine, l'architecture et l'histoire locale dont disposent les intervenants.

Résumé du Schéma de la proposition rédigé après la rencontre avec Chrystèle Orcel à la Maison du Patrimoine du 28 septembre 2021, en présence de Bernard Marconnet par Marie-France Rochard (fédération Patrimoine des Pierres dorées)- 6 octobre 2021